

Prêt d'honneur croissance

INITIATIVE JURA

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Croissance est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise afin de leur faciliter l'investissement. Il ne remplace pas le prêt bancaire, il vient en complément et il en facilite l'obtention.

La croissance se caractérise par un réel projet de développement de l'activité avec une véritable stratégie. Il se traduira par la création d'au moins un emploi à court ou moyen terme, des investissements et l'augmentation significative du chiffre d'affaires.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur Croissance est accordé à titre personnel selon les conditions suivantes :

- être chef d'entreprise immatriculée dans le Jura,
- l'investissement prévu doit engendrer un développement du chiffre d'affaire,
- l'octroi d'un prêt bancaire d'un montant au moins égal au prêt d'honneur est nécessaire,
- l'ensemble des aides publiques ne doit pas dépasser le montant des concours bancaires,
- être gérant majoritaire de l'entreprise,
- le demandeur doit présenter son projet au comité d'attribution.

L'entreprise doit avoir entre 3 et 6 ans.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur croissance, sans intérêts et sans garantie, peut représenter jusqu'à 25% du montant HT de l'investissement (limité à 45 000 €).

Pour quelle durée ?

Le remboursement se fait sur une durée maximale de 60 mois avec ou sans différé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Jura.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans et d'au plus 6 ans.
- Publics visés par le dispositif
 - > Dirigeant

Organisme

INITIATIVE JURA

- 17 rue Jules Bury
BP 40408
39106 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03 84 35 87 18
Télécopie : 03 84 47 44 04
E-mail : initiative-jura@orange.fr
Web : www.initiative-jura.fr